Entrevue FSU / Délégation Ministérielle du 17/02/2014

Ce lundi 17 février, à l'occasion de la visite de George PAU-LANGEVIN, Ministre déléguée à la réussite éducative, la FSU a été reçue par Bernard LEJEUNE, Directeur de Cabinet adjoint de Vincent Peillon.
C'est la première fois qu'un conseiller ministériel du MEN de ce rang se rendait à Mayotte.
Le SNES-Mayotte était représenté par Patrick Gallais et Thierry Wuillez, co-secrétaires, le SNEP par son secrétaire, Frédéric Muller. Nous avons pu poser au Directeur de Cabinet-adjoint un certain nombre de questions :

NOUVEAUX STATUTS :

1) Application du décret du 28 octobre 2013.
B. LEJEUNE nous a confirmé que les « 5èmes années » bénéficieraient de l'IE minorée prévue pour les nouveaux arrivants 2014 en plus de l'indexation.
Il nous a aussi assuré que les mêmes collègues bénéficieraient d'un voyage du type inter séjour cet été, comme les 2èmes années.

2) Remplacement du congé administratif par des congés bonifiés :
Un nouveau décret devrait être rédigé et publié début mars par le MFP… sans que l'on puisse discuter ni même connaître la teneur exacte de son contenu. Nous avons rappelé que sa mise en œuvre ne pourrait être que progressive.

3) Maintien de l'Académie d'origine.
Notre interlocuteur s'est voulu très rassurant affirmant que compte tenu des spécificités du recrutement de Mayotte il fallait pérenniser cette situation jusqu'à ce que l'on ait plus besoin d'apports massifs de personnels de l'extérieur, soit de l'ordre au moins de 10 à 15 ans.

4) Statut de l'IFCR (indemnité de déménagement) :
Comme nous l'avons maintes fois rappelé, l'IFCR prévue pour Mayotte est inscrite dans le décret « DOM » de 1989. Le gouvernement ne souhaite donc pas le remettre en cause. C'est donc un « non sujet » selon le directeur de cabinet. Voilà qui devrait répondre aux déclarations alarmistes de certains.

5) Clause de « Revoyure » 2015 :
Nous avons rappelé notre souhait de négocier le statut définitif des fonctionnaires en poste à Mayotte prévu pour les nouveaux arrivants 2017. En effet, ce statut s'accompagnera d'une diminution importante des rémunérations (4 ans d'indemnité calculées selon l'indice de la 1ère année, 10% pour conjoint et 5% pour enfant seulement si présence effective dans le département, ISG versée à un seul des conjoints en cas de poste double…).
Le Ministère de la Fonction Publique (MFP) sera en charge de ces tables rondes.
Pour le Ministère de l'Education Nationale, il nous a été répondu que le souhait est d'établir un bilan chaque année sans attendre 2015 et de s'adapter si nécessaire. **A nous donc d'établir le rapport de forces nécessaire !**

EDUCATION PRIORITAIRE ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES :

1) Classement du département en Education prioritaire :

B. LEJEUNE nous a confirmé le placement de tout Mayotte (1er et 2nd degré) dans des dispositifs d'éducation prioritaires.

Rappelons que c'est une demande incessante du SNES-Mayotte depuis… 2000 ! Nous ne pouvons que nous réjouir d'une prise de conscience des difficultés des équipes éducatives sur le terrain.

Le basculement devrait toutefois se faire par étapes, les établissements étant classés en REP ou en REP + selon le niveau de difficultés rencontrées.

Nous serons bien évidemment vigilants sur la concrétisation de cette annonce… et l'association des personnels à sa mise en œuvre.

Enfin, le directeur de Cabinet de Peillon nous a parlé de la volonté du Ministère de faire un effort conséquent sur la formation des instituteurs, avec notamment une aide du Rectorat de La Réunion. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet effort sur le 1er degré sans lequel nous aurons bien du mal à améliorer les résultats d'ensemble !

2) Constructions scolaires et équipements des établissements :

- Nous avons dénoncé les retards pris dans les constructions scolaires, les politiques de ces dernières années se limitant à construire de nouvelles classes sur des sites saturés.

B. LEJEUNE nous a rappelé les ouvertures d'établissement à venir (collège de Kwalé…)… mais a aussi évoqué les difficultés propres à Mayotte pour toute construction scolaire : les problèmes du foncier et la capacité à construire des entreprises locales.

- Nous avons aussi rappelé le manque d'équipements sportifs et de restauration des établissements en dépit des promesses de ces dernières années de ne pas construire de nouvel établissement sans ces équipements. Si l'on nous a assuré de la volonté du gouvernement d'investir dans l'éducation à Mayotte, **les réponses ont été plus évasives sur ces derniers points**, la première priorité semblant être de faire émerger de terre de nouveaux établissements pour absorber le choc démographique en cours.

DIFFICULTES PROPRES AU VICE RECTORAT DE MAYOTTE :

1) Manque de personnels d'encadrement au Vice-Rectorat :

Nous avons rappelé que les postes de DRH et de médecin référent étaient vacants depuis la rentrée, que la DPE était aussi en difficulté pour toutes les opérations de gestion.

Le MEN reste sans solution pour les postes ouverts sans candidats. Toutefois, un nouveau DRH est arrivé ce week-end. Souhaitons qu'il ne soit pas très vite rebuté par le « management » interne au Vice-rectorat.

2) Demande de création d'un Rectorat :

L'Université étant balbutiante, notre interlocuteur nous a répondu que cette mesure n'était pas envisagée à court ou moyen terme.

3) Statut des établissements du 2nd degré :

Nous avons dénoncé la mainmise du Vice-rectorat sur les finances et la pédagogie des établissements. Nous avons rappelé en particulier que même si nos établissements n'étaient pas des EPLE, l'usage avait toujours été de donner aux CA les mêmes prérogatives qu'en métropole, notamment pour la répartition des moyens des DGH. Sinon, quel intérêt de siéger dans des instances dénuées de toute prérogative ?

Pour B. LEJEUNE, il n'est pas question de créer des EPLE aujourd'hui car les collectivités locales ne sont pas à même de prendre en charge nos établissements.

L'Etat reste en charge du 2nd degré… ce qui nous parait aussi indispensable. **Faisons en sorte que le même Etat respecte la démocratie interne de nos établissements !**

Thierry WUILLEZ